

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TE VEA NO TAIIHI.

Mahina mas 25 no Peperuate 1865.

MATURITÉ 14. — N° 8.



PIÈCE DE L'ADMINISTRATION à la date d'aujourd'hui
Un mois et un quart de l'an 1865
Tous les deux mois et un quart de l'an 1865
Un cinquième de l'an 1865

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS.
Quai Napoléon, au coin de la rue Beaupréau, à Papeete.

PIÈCE DES ANNONCES (au complément)
Les 20 premiers numéros 50 c. le tirage.
Au-delà de 20 tirages 10 c. le tirage.
Les rentrées nécessaires se paient la moitié dès la
première édition.

SOMMAIRE.

NOMINATION.

PARTIE OFFICIELLE. — Nomination. — Confirmation.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Appréciation. — Arrêté royal sur l'ordre du Roi. — Arrêté royal sur l'ordre du Maréchal. — Bulletin des décrets du 16 et 21 novembre inclus. — Vente de la « Côte » au culte. — Nouveautés du port. — Marché de l'apiculture. — Tableau d'abatage. — Announces.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décret impérial en date du 2 décembre 1864, M. Bonet (Frédéric-d'origine), enseigne de vaisseau (capitaine de port et directeur de l'arsenal maritime de Papeete), a été nommé au grade de lieutenant de vaisseau.

Par décision ministérielle en date du 5 décembre 1864, MM. Lauvergne et Languevin, nommés provisoirement délégués de la marine dans le service colonial, par arrêté du Commandant Commissaire Impérial en 1^{er} juillet 1864, ont été confirmés dans leur emploi.

PARTIE NON OFFICIELLE.

La goélette américaine *Woodward*, ayant à bord Mgr d'Axier, a mouillé dans le port le 22.

Aussiôt que le Commandant Commissaire Impérial en a été informé, il a chargé son officier d'ordonnance d'aller compléter l'évêque.

A 4 heures, Monseigneur a quitté le bord dans la baleinière du *Woodward*, qu'il avait mise à sa disposition.

La énergie de la colonie, en surprise et avec la croix, attendait sur la plage au milieu d'un nombreux concours de population.

Au moment où Monseigneur débarqua, il a été salué d'un salut de cinq coups de canon.

Le cortège a pris le chemin de l'église, trop petite pour contenir toutes les personnes désireuses de revoir leur pasteur, absent depuis quatre ans.

Après avoir adressé un hommage une solennité aux assistants et avec douce la bienveillance l'évêque, accompagné du curé et des prêtres de la mission, « est rendu à l'hôtel du Gouvernement pour faire sa visite au Commandant.

M. le C^r de la Bourcier, entouré des principaux fonctionnaires de la colonie, l'a reçu et lui a témoigné son retour dans le pays.

Le Commandant Commissaire Impérial a reconduit Monseigneur jusqu'à la grille et charge son officier d'ordonnance de l'accompagner jusqu'à sa demeure.

Le 23, tous les officiers des armées de terre et de mer, les fonctionnaires et employés des administrations ont été au camp offrir leurs hommages à l'évêque.

A 3 h. 1/2, le Commandant Commissaire Impérial, accompagné de son officier d'ordonnance, a été rendre à Monseigneur la visite qu'il en avait reçue.

Mardi dernier, les abords de l'hôtel du gouvernement, brillamment illuminés, étaient animés par la présence d'un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires. Le commandant Commissaire Impérial, fils de Mme la comtesse de la Roncière, avec M. Alfred Fauconnet, vérificateur de l'enregistrement et des domaines, chef du service des contributions de la colonie. Dès 7 heures du soir, M. l'officier de l'état civil, en présence des témoins et de S. M. la Reine Pomare, avait procédé à l'union selon la loi des deux époux. Sa Majesté a très gracieusement signé les registres, en faisant observer que depuis l'entrée des Européens dans son royaume, c'était en première fois qu'il voyait une solennité semblable à l'hôtel du gouvernement. Elle a été suivie d'une messe célébrée par l'abbé de l'ordre de Sainte-Croix, où un des témoins de la marie, M. l'Officier de l'état civil, exprimé, dans quelques mots pleins des sentiments les plus généreux, les voeux de tous pour le bonheur futur des jeunes époux. Ensuite, à minuit, une file de voitures, escortée par les lanciers taitiens, conduisit le cortège à la chapelle catholique, où le mariage était célébré solennellement par le R. P. Clair, provoïcier apostolique.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Servir des fonds.

L'administration locale invite les créanciers de l'Etat à présenter immédiatement les titres qu'ils pourraient avoir à faire valoir pour fournitures faites pendant l'année 1864.

La clôture de l'Exercice étant fixée par les règlements au 28 février pour le service Marine, et au 29 mars pour le service Colonial, les personnes qui ne présenteraient pas leurs réclamations avant ces époques s'exposeraient à des retards considérables et seraient de privent à toucher le montant de leurs créances.

— 2 —

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Service de l'imprimerie.

Le N° 1 du *Bulletin officiel des Etablissements pour l'année 1865* a été déposé au greffeur un an à l'avance, chef des contributions.

La table alphabétique et analytique en doit, comprenant le volume du *Bulletin officiel pour l'année 1864* est sous presse et paraîtra prochainement.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS.
Quai Napoléon, au coin de la rue Beaupréau, à Papeete.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Jugements rendus par la Haute-Cour dans l'ensemble pendant la session du mois de Janvier 1865:

Scène du 5 janvier. — Procès entre les nommés Teutupara et Aimoe, toutes deux du district de Taufira, au sujet de la terre Ause, siége dans le même district. La Haute-Cour, faisant application de la loi de 1855, a reconnu Aimoe comme véritable propriétaire de ladite terre.

Scène du 9 janvier. — Procès entre la femme Tessini et le nommé Matihi, tous deux du district de Terrea (Anaa, n° 13), au sujet de la terre Tepuna, siége dans le même district. La Haute-Cour a reconnu Moopi comme véritable propriétaire.

Scène du 9 janvier. — La Haute-Cour a confirmé le jugement rendu par la Cour d'appel le 14 septembre 1864, au sujet des terres Pastia, Alatai et Rahaaruru, siéges dans le district de Matais, qui ont été réclamées par Teritihai, du même district, et le nommé Pitohaaifi, du district de Paea, et par lequel Pitohaaifi est reconnu propriétaire desdites terres.

Scène du 10 janvier. — Procès entre les nommés Horae et Opao, tous deux du district de Taufira, au sujet de la terre Faahitima II. La Haute-Cour a reconnu Opao propriétaire de ladite terre.

Scène du 14 janvier. — Procès entre les nommés Ruti, du district d'Haitia, et Iriti, du district de Punaauia, au sujet de la terre Atipa, siége l'un et Ahototina, selon l'autre. L'appel n'ayant pas été fait conformément à la loi, la Haute-Cour, faisant application de l'article 29, titre III, et des articles 77 et 83, titre IV, de la loi de 1855, a rejeté ledit appel, qui avait été fait par une tierce personne, le nommé Maithoa, du même district.

Scène du 14 janvier. — La Haute-Cour acquitte le nommé Iriti, du district de Punaauia, au sujet d'une accusation portée contre lui.

Scène du 14 janvier. — La Haute-Cour rejette la demande de divorce formulée par l'indienne Taefi, du district de Pare, contre son mari Maithoa, du même district.

Scène du 14 janvier. — Procès entre les nommés Tamatama et Teritihai, tous deux du district de Mataihia, au sujet de la terre Tepuna. La Haute-Cour a reconnu Teritihai propriétaire du dit titre.

Scène du 14 janvier. — Procès entre Mupi et Mahura, tous deux du district de Faro, au sujet de la terre Tehopu. La Haute-Cour, faisant application de l'article 70, titre IV, de la loi de 1855, a reconnu Mupi propriétaire de ladite terre.

Scène du 15 janvier. — La Haute-Cour, faisant application de l'article 4, titre VII, de la loi de 1848, et de l'article 59, titre IV, de la loi de 1855, condamne le nommé Ototo, du district de Pare, accusé par Hauti, pour vol de terre.

Scène du 17 janvier. — La Haute-Cour, faisant application de l'article 8, chapitre 1, de la loi de 1848, condamne le nommé Avae, du district de Pare, pour avoir tué le nommé Rati, à cinq ans de travaux forcés.

Pour copier confirmer :
Le Greffier, PAOFAL.

Man huava raa i fantaa hia e te huava raa rahi a te manoo Toohiti i te putupuu raa i te huava raa no te tenanee 1865.

Putupuu raa no te 5 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Ause, o te vali i tana mataneisa 'ea raa. Te huava raa rahi, mui no fai i te irava 70, pene IV, o te ture no te mataneisa 1855, ua faariori ia Papeete.

Putupuu raa no te 9 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Aupare, Apaitea et Rahaaruru, o te vali i tana mataneisa ru o Mataihia, o te maro hia e Teritihai, no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna, o te vali i tana mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna.

Putupuu raa no te 10 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Aupare, Apaitea et Rahaaruru, o te vali i tana mataneisa ru o Mataihia, o te maro hia e Teritihai, no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna.

Putupuu raa no te 14 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Aupare, Apaitea et Rahaaruru, o te vali i tana mataneisa ru o Mataihia, o te maro hia e Teritihai, no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna.

Putupuu raa no te 16 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Aupare, Apaitea et Rahaaruru, o te vali i tana mataneisa ru o Mataihia, o te maro hia e Teritihai, no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna.

Putupuu raa no te 17 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Aupare, Apaitea et Rahaaruru, o te vali i tana mataneisa ru o Mataihia, o te maro hia e Teritihai, no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna.

Putupuu raa no te 18 no tenaee 1865. — Maro raa i rotopo i na valihua Teutupara et Aimoe, loiputi atou no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Aupare, Apaitea et Rahaaruru, o te vali i tana mataneisa ru o Mataihia, o te maro hia e Teritihai, no te mataneisa ru o Tepuna, no te fenua ra o Tepuna.

Tous ces points hâtifs se répètent sur lesquels bâtent toujours le drapé et la France, et que l'Assemblée déclare de valoir.

Cette déclaration d'autorité n'est pas une crise majeure mais c'est l'écho de la colonie qui nous échappe dans nos heures et tiers de la gloire conquise et que nous organisons dans notre pays et dans lequel nous emploierons tout ce qu'il nous reste.

Mesures:

A la séance du 18 novembre:

La tête a été couronnée joyeusement, franchement, avec cette allure militaire qui excelle à les convenances où la cordialité. Simplement spectateur, je suis venu à la séance pour voir quelle va être la partie. J'ai vu bien des malades militaires sur les poitrines de ces jeunes gens, et j'ai cru que pas un tout s'était porté sans qu'on y mêlât pas le cri de « Vive le capitaine Daubat! » Cette remarque était faite aussi autour de moi: « Il faut bien savoir commander et humer les hommes, pour obtenir d'aussi beaux résultats et en retirer tant d'affection. »

Le soir, la Savoie était illuminée; un arc de triomphe ou verres de couleurs, avec écussons portant les noms des différents faits d'armes de la compagnie, ornait l'extinction de la grande allée du bord de mer; la musique, l'ordre, l'assassinat que l'on ne voit pas souvent dans tout autre concourt à donner à cette journée un caractère militaire, un enchaînement de fêtes marquées.

Mais j'ai vu un grand mouvement sur la Savoie et au batiment à venir, et me suis approché pour en savoir la cause. M. le major Garraud, de l'infanterie de marine, distribuait des congés, et les volontaires renouvelaient dans leurs familles. Je les ai vu partir contents, joyeux, serrant encore les mains de leurs officiers, et je n'ai pu me défendre d'un sentiment de bonheur et d'admiration. Les volontaires aiment la jeunesse, et cette jeunesse est celle de mon pays.

J'ai repris, heureux et pensif, le chemin du caserne. Je me sentais aussi pris par des souvenirs de guerre, d'adversité, et répétait tout bas en mon cœur les dernières paroles du capitaine Daubat aux bravos volontaires: « Que Dieu les soutienne! » Et je protégé!!!

UN DES VIEUX DE LA SAVOIE.

Fort-de-France, 13 décembre.

(Les Antilles.)

BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.

Débats du 21 novembre 1864.

Les nouvelles du Mexique apportées par le dernier paquet sont excellentes. Le retour de l'empereur Maximilien à Mexico était attendu vers le 25 octobre. Le voyage de Sa Majesté continua au milieu de l'enthousiasme général; les populations ouvrières montrent le plus vif empressement à venir saluer leur souverain. La prise de Matamoros a produit une grande impression. Les ressources immenses procurées aux dissidents, la victoire dans les étendues qui se laissent prendre par l'ennemi, trouvent désormais interprétes, tandis que le frêne impérial trouve un nouvel accouplement de roses dans cette donne très-productive. Tout le Nápo-León et la rive droite du Rio Bravo, qui sépare le Mexique du Texas, sont occupés par les troupes du général Mejía. Le rapatriement des hommes libérés et des corps rentrant en France est en pleine voie d'exécution. La création des milices rurales dans l'empire mexicain concourent puissamment à la sûreté des routes. L'industrie minière est en pleine prospérité. L'hôtel des monnaies de Mexico, qui avait frappé en août 374,000 piastres fortes, vient d'en frapper 477,000 dans le mois de septembre.

Le discours prononcé par l'empereur d'Autriche à l'ouverture du Reichstag s'occupa surtout des affaires intérieures, et annonce à l'assemblée une série de projets de loi financiers destinés à rebâtir l'équilibre du budget. L'empereur a également fait connaître la creation d'un réseau de chemins de fer.

La municipalité de la ville de Brescia a déclaré vouloir avancer l'impôt foncier de 1865 pour le compte des citoyens de cette ville.

Débats du 18 novembre:

Une dépêche de Vienna annonce que l'échange des ratifications pour le traité de paix a eu lieu le 16 novembre, à midi. L'évacuation du Jutland a dû commencer le 15. D'après les journaux allemands, la Diète de Francfort aurait décidé que les troupes fédérales ne seraient pas retirées du Holstein, malgré la conclusion de la paix, avant que la question de succession ne fut réglée.

Les mouvements du général Hood en Géorgie sont de plus en plus difficiles à préciser. Les dernières nouvelles annoncent qu'il dispose de 30,000 hommes, dont il a été nécessaire jusque-là de couvrir 100 miles. On sait que pour cette manœuvre les malfrédeurs se placent entre Vicksburg et Sherman et sa base d'opérations et tentent à la couper. Cette manœuvre narrera déterminé les forces des Etats-Unis à abandonner la ville d'Atlanta, mais les renseignements manquent absolument sur la manière dont elles opéreront pour dégager leurs communications. En resto, tous ces faits de guerre ont moins d'importance en ce moment, aux yeux de l'opinion publique, que l'attente des résultats du scrutin présidentiel.

L'excitation qui s'était produite au Città per suite du conflit entre l'Espagne et le Pérou et de l'occupation des îles Malouines s'est complètement calmée. D'après les derniers courriers, l'opinion se se rassied sur ses meilleures inspirations du gouvernement chilien.

Les deux derniers amènent la mort du général Forès, commandant l'escadre d'Egypte.

Débats du 18 novembre:

Dans sa séance du 16 novembre, le parlement italien a prononcé la clôture de la discussion générale sur le projet de loi relatif au transfert de la capitale à Florence.

A Vienne, le comte Mensdorff-Pouilly a présenté à la chambre des seigneurs le pacte de famille occasionné par l'avènement de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique.

D'après une dépêche de Copenhague du 17 novembre, la Gazette des Départements annonce que le roi a signé trois lettres patentes qui déclinent leur serment de fidélité les populations des territoires cédés.

L'empereur du Maroc vient de terminer l'expédition qu'il a dirigée contre les tribus qui refusaient de se soumettre à son autorité.

Les agitations dont la république de Venezuela a été le théâtre semblent, d'après les dernières nouvelles datées du 27 octobre, en voie d'apaisement.

Débats du 18 novembre:

La Gazette officielle de Turin publie une proclamation relative aux événements du Frival, et dans laquelle le gouvernement déclare qu'il a transmis aux autorités des instructions manifestant sa désapprobation de ces mouvements inconsidérés et signifiant la vé-

rité sur les faits pour détourner les gens trop crédulés de tentatives imprudentes.

Le 17 novembre, à la chambre des députés du Reichstag autrichien, M. de Flotzky a présentant le budget pour 1865. Le chiffre des recettes est évalué à 518 millions de florins, et celui des dépenses à 548 millions. Le déficit sera couvert, soit par les 18 millions que devront payer les duchés pour frais de guerre, soit par les sommes résultant de la dernière opération de crédit. Une interpellation est adressée au gouvernement pour savoir si à l'intention de présenter un projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle. M. de Schmerling promet de répondre prochainement.

Le vapour *Isobelle*, venu de la Havane, apporte des nouvelles de San Domingo du 25 octobre. Les commissions des insurences qui vont venir solliciter des conditions pour un arrangement n'avaient pas reçu.

(Suite du 18 novembre.)

D'après une dépêche télégraphique de Turin datée du 19 à six heures et un quart du soir, la chambre des députés a adopté purement et simplement la loi relative au transfert de la capitale, à la majorité de 317 voix contre 70 et deux abstentions.

La Gazette de la capitale de l'Assemblée, l'Illustration, et la tranquillité épidémique dans la zone polonaise de la province de Prusse-le-Grand, où ordonne que l'occupation militaire de la province polonaise cessera, et que les troupes qui stationnent dans ces districts prendraient d'autres garnisons. Le général de Werder, qui avait été changé, par suite de l'insurrection polonaise, du commandement des 1^{er}, 2^{er}, 5^{er} et 6^{er} corps d'armée, a été relevé de cette fonction.

Le ministère hellénique a soumis à l'assemblée un projet de loi qui fixe la force des armées de terre et de mer à 12,000 hommes. Le nombre de recrues de cette année sera de 3,000 hommes.

(Suite du 21 novembre.)

Le prince Frédéric de Hesse a présenté à la Diète de Francfort, dans la séance du 17 novembre, un mémoire destiné à prouver ses droits à la succession du duché de Luxembourg.

Le général de Werder a été nommé pour remplacer l'empereur du Mexique. La Diète fédérale de Francfort, dans la séance du 17 novembre, a voté officiellement les lettres qui accédaient auprès d'elle M. Murphy en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur Maximilien.

Une dépêche télégraphique de Buenos Ayres constate, à la date du 12 octobre, que la république Argentine est dans une tranquillité parfaite. Le congrès national de 1864 a clos sa session sous les plus favorables auspices.

VARIÉTÉS.

Du Caffier. — Sa culture (I.).

EXGRAS.

Lorsque j'ai parlé d'engrais à plusieurs caffiers, il m'a été répondu par quelques-uns qu'il était impossible d'en faire un état nécessaire pour leur culture, puisque ce n'est pas un sol que l'on peut diviser en parcelles, mais un sol qui possède un excellent effet pendant un an ou deux au plus, et qu'après, l'arbre dépréciera et mourra; ils avaient employé cet engrais de la même manière qu'ils emploient les produits des sardines; dès lors l'effet a été le même dans les deux cas. Avant d'expliquer la manière de s'en servir, et pour répondre à l'objection de ceux qui prétendent qu'on ne peut se procurer la quantité d'engrais nécessaire à une plantation, voyons si sur la propriété même il n'y aurait pas moyen de s'en procurer la quantité suffisante poussant de toute l'énergie nécessaire pour régner sur les caffiers.

Le caffier qui tient mieux le meilleur engrais qu'on puisse lui apporter: c'est la pulpe de son fruit, c'est-à-dire l'enveloppe charnue qui constitue ce qu'on appelle la cerise. Chaque plante fournit à son entretien ce qui est nécessaire à cet entretien. La nature nous indique la marche à suivre et nous devons l'imiter. La chame prouve que les éléments nourriciers que les plantes tiennent du sol pour leur alimentation se repandent dans toutes les parties de ces plantes. Restez sur sol tous ces éléments, où même une partie de ces éléments, n'est que justice; de plus, c'est placer ses espérances à un haut intérêt. Ce qui se passe dans nos forêts n'est pas une indication de ce que j'avance. Ensuite, il faut que l'on compare la croissance de l'arbre avec celle des autres suivant à une grande proportion qui gagne les caffiers et des détritus de toutes sortes formés par ces arbres eux-mêmes? Il faut donc imiter la nature prodigieuse d'enseignements; partout sur les caffiers qui restent sans emploi ces pulpes qui forment souvent des tas énormes qui restent sans emploi et dont les emanations peuvent être nuisibles à la santé. Il serait pourtant bien facile de les utiliser comme engrais, en formant des tas dans les pièces de caffier (on peut par la distillation tirer de cette pulpe de l'alcool en assez grande quantité). On mettrait ces tas dans des herbes sèches, les feuilles tombées des arbres, et on en obtiendrait toute sorte de détritus. On peut également cueillir une certaine quantité de feuilles sèches et faire ainsi il ne faudrait pas employer de suite ces engras. Comme il est très-chaud, et fermement avec une grande force, il convient bien, avant de l'enfoncer, de le laisser jeter son premier feu, et se consumer un peu. On se créeira par ce moyen, et presque sans peine, un engras précieux et abondant qui régénérera les caffiers affaiblis et donnera aux autres une vigueur nouvelle. Il y a des caffiers qui ont 50 ans et plus d'âge, et auxquels on n'a jamais rien donné. On ne doit pas être étonné de la presque stérilité de ces arbres. Ils se sont épousés à produire et on n'a pas essayé tous leurs forces. On ne peut exiger d'un serviteur que ce qui soit une somme continue de travail qu'il se débrouille pour lui fournir une nourriture suffisante pour assurer l'entretien de ses forces. Sans cela il y a une convention injuste à lui demander ce qu'il ne peut vous donner. C'est parce que l'on ne fait pas le nécessaire que sur trois récoltes on n'en fait qu'une bonne. Je suis sûr que les accidents atmosphériques jouent souvent un rôle funeste dans la production du caffier; mais si la conviction qu'en fumant les caffiers comme on doit le faire, comme cela se pratique pour la canne et pour toutes cultures dont on veut tirer profit, j'ai la conviction, dis-je, qu'on obtiendrait plus de bonnes récoltes et moins de mauvaises. On ne peut se faire une idée de ce qui peuvent donner des caffiers fumés. Fen contrai-

(1) Voir le Messager des 4, 11 et 18 février.

